

MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RANVILLE Projet de lotissement communal

Règlement de consultation

RC.1 IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Identification de la Collectivité ou du service qui passe le marché :	COMMUNE DE RANVILLE 3 Rue Airbornes 14860 RANVILLE N° Tel : 02.31.78.76.08 Mail: secretariat@ranville.fr Jours et horaires d'ouverture au public : Lundi 15h à 17h30 Mardi 10h à 12h / 15h à 17h30 Mercredi 10h à 12h / 15h à 17h30 Jeudi 15h à 17h30 Vendredi 10h à 12h / 15h à 17h30 Samedi 9h à 12h (un samedi par mois)
Contenu du dossier de consultation :	Dossier téléchargeable sur : https://www.uamc14.org/ranville - règlement de consultation - projet de marché (Acte d'engagement, sous conditions CCAP et CCTP) - dossier présentation du contexte et des enjeux
Modalités de remise des offres :	Les offres seront transmises par voie dématérialisée : https://www.uamc14.org/ranville

RC.2 OBJET DU MARCHÉ

Objet du marché :	Mission de maîtrise d'œuvre infrastructure en vue de la réalisation d'un projet de lotissement communal sur une surface de 8500 m2 environ (<i>art. R 2172.1 du code la commande publique</i>) <ul style="list-style-type: none">- Aménagement d'une douzaine de lots- Aménagement des espaces publics / voirie / stationnement- Dossier loi sur l'eau
Forme du marché :	Il s'agit d'un marché unique ferme Mode de dévolution des marchés de travaux : marchés séparés Enveloppe financière prévisionnelle maximale de travaux : 300 000 euros HT

Contenu de la mission qui sera confiée : *L.2431-1, R.2431-5 et R.2431-9 à R.2431-19 du code de la commande publique*

MISSION TMOIN INFRA
AVP – PRO – DCE – ACT – VISA – DET – AOR

MISSIONS COMPLEMENTAIRES :

- Dossier de permis d'aménager
- Mission géomètre (DMPC, Bornage, récolement et plans de vente)
- Étude loi sur l'eau

Durée prévisionnelle du marché : Études 6 mois environ + Travaux 6 mois environ

RC.3 RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

Conditions relatives au marché Les variantes au CCTP ne sont pas autorisées.
Il ne sera exigé du titulaire ni caution, ni retenue de garantie.
Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique.
Une convention de cotraitance pourra être annexée au contrat de maîtrise d'œuvre.

Conditions de participation : La consultation est ouverte à des candidats se présentant à titre individuel (le contractant) ou sous la forme d'un groupement (les cocontractants).
Le candidat, qu'il se présente à titre individuel ou sous la forme d'un groupement, devra disposer, par lui-même de la compétence suivante :

- Architecte Urbaniste et/ou Paysagiste concepteur
- BET VRD et/ou Géomètre

Si le (ou les) candidat(s) envisage(nt) pour cette opération de faire appel à d'autres compétences que celles demandées, ils les feront connaître lors de la candidature.
En cas de groupement, le candidat aura le libre choix de désigner son mandataire. Ce dernier ne pourra représenter plus d'un groupement.

I - Composition de l'offre :

- Une note de présentation du candidat et/ou de l'équipe avec compétences de chaque membre et moyens de chaque membre.
- Le mandataire devra fournir des références d'opérations qu'il juge représentatives en rapport avec l'objet de la présente consultation, permettant de juger de sa capacité à concevoir un lotissement et à aménager des espaces publics de qualité

La présentation de ces références devra faire apparaître clairement et de façon lisible :

- les coordonnées du Maître d'Ouvrage
- des photos et schémas significatifs
- des plans fonctionnels des opérations réalisées, ainsi que des détails de conception, des photos, des schémas ou croquis d'ambiances (matériaux, palette végétale, traitement du pluvial...) permettant de juger la qualité d'usage et la fonctionnalité du projet, son intégration dans son environnement, sa conception originale...

- la surface du projet, son coût,
- le lieu et les dates de réalisation,
- la mission exacte remplie (études, conception, réalisation)

Elles seront au nombre de 6 maximum et seront présentées sous format numérique (À ajuster suivant modalités dématérialisation).

- d'une proposition d'honoraires et les délais d'exécution de l'opération en réponse au dossier de consultation (AE et annexes 1 et 2 à remplir). Ces éléments pourront faire l'objet de négociations.

- d'une note synthétique de quatre pages A4 maximum répondant aux principaux enjeux de l'objet de la consultation à travers des images références des réalisations de l'Agence, des coûts d'entretien annuels des espaces publics, et enfin la pertinence du planning proposé.

- Les éléments précisés aux articles R2143-4 à R2143-19 du Code de la commande publique

Ces justifications seront à produire dans un délai de 15 jours à compter de la date où le(s) candidat(s) a (ont) été informé(s) de l'attribution possible du marché. S'il(s) ne peut (peuvent) le faire, le marché ne pourra pas lui (leur) être attribué.

II - Conditions de remise des candidatures et des offres *Les offres devront être transmises sous forme dématérialisée.*

Remise offre dématérialisée

Les candidats devront transmettre leurs documents par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.uamc14.org/ranville>

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles. Il est recommandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes :

- *Ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", les formats vidéo.*
- *Ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros"*

La signature électronique des pièces n'est pas exigée.

*Cependant, en cas de signature électronique, chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat. Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (***) du RGS (Politique de Référencement Intersectoriel de Sécurité) ou EIDAS.*

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS ou EIDAS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Copie de sauvegarde

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, au format papier ou au format physique électronique (clef USB) reprenant les mêmes éléments que l'offre dématérialisée. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « Ne pas ouvrir copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle sera adressée à l'adresse suivante :

COMMUNE DE RANVILLE

3 Rue Airbornes
14860 RANVILLE

Cette copie de sauvegarde ne servira que dans le cas où la version transmise par la voie électronique ne pourrait pas être utilisée. Si elle n'est pas utilisée, elle sera détruite par l'acheteur à la fin de la procédure.

Systèmes d'exploitation et navigateurs supportés

Les postes de travail utilisant l'application doivent disposer d'un des Systèmes d'exploitation suivants :

*MICROSOFT Windows 7, intégrant l'ensemble des mises à jour publiées par MICROSOFT (windowsupdate.microsoft.com)
MICROSOFT Windows 8, intégrant l'ensemble des mises à jour publiées par MICROSOFT (windowsupdate.microsoft.com)
MICROSOFT Windows 10, intégrant l'ensemble des mises à jour publiées par MICROSOFT (windowsupdate.microsoft.com)
Apple Mac OS X à compter de la version v10.6 (Snow Leopard), intégrant l'ensemble des mises à jour publiées par Apple
LINUX : distribution UBUNTU à compter de la version UBUNTU version 16, intégrant l'ensemble des mises à jour publiées par l'éditeur.*

Les postes de travail utilisant l'application doivent disposer d'un des Navigateurs suivants :

EDGE
Firefox 42 et +
Firefox ESR 45 et +
Google Chrome 47 et +

RC.4 PROCEDURE

- Procédure de passation :** PROCEDURE ADAPTEE
(art. L 2123.1 du code de la commande publique)
- Déroulement :** Consultation organisée en 1 temps :
Publicité adaptée
Examen des offres par la commission
Éventuellement auditions et négociations
Choix du candidat lauréat par la commission
Attribution du marché par l'assemblée délibérante
- Date limite de remise des offres :** 30/09/2019 à 12h00
- Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction de :
- Note synthétique A4 4 pages maximum (40%)
 - compétences et 6 références maximum présentées (pertinence fonctionnelle des projets, qualité des ambiances, échelles, matériaux, gestion pluviale, coût gestion et entretien, coût opération, originalité de conception, intégration dans son environnement...) (40%)
 - honoraires (20%)
- Date d'affichage de l'avis de 6/09/2019
publicité :**